COMPTE-RENDU DE CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 29/30 JANVIER 2014

Pour 2014, nous vous informons d'une baisse de 7% du budget de la Justice et comme une mauvaise nouvelle en annonce une autre, sachez que le **point d'indice reste gelé pour 2014.**

Si sur vos bulletins de salaire il vous est réclamé un trop perçu, contacter immédiatement le SAR afin de vérifier le bien fondé de celui-ci, demander un échelonnement pour le remboursement et faite appliquer le taux de prélèvement (le taux de prélèvement étant la somme maximum qui peut être prélever de votre salaire).

L'harmonisation et la gestion des corps du rapport LACAMBRE seront vues au prochain comité technique ministériel. Le Secrétaire Général dit soutenir ces propositions.

La circulaire de mobilité sera publiée postérieurement au comité technique ministériel.

Pour le recrutement sans concours 2012, il reste 12 postes qui pourraient être pourvus par la liste complémentaire. Vu l'urgence, l'administration s'attache à prendre contact avec les personnes concernées soit par mail ou par téléphone : les choix devant être arrêtés avant le 11 février 2014 (date d'ouverture du nouveau recrutement).

Les candidats qui postuleront sur le recrutement sans concours 2014 le feront sur un centre d'examen de leur choix (et non pas sur une cour d'appel). La composition du jury de ces commissions sera formée de représentants de toutes les directions. Le choix du poste après classement se fera au niveau national. **TOUS les centres d'examen retiendront les mêmes critères lors des entretiens de sélection.**

Le corps de catégorie C est encore victime d'une réduction massive de 200 postes qui seront supprimés ET/OU transformés. Cette suppression concerne toutes les directions.

L'administration nous informe que les recrutements sans concours continueront de se faire tous les deux ans.

Au regard des dossiers de recours sur les évaluations, L'UNSa Justice réclame une amélioration et une harmonisation de ces évaluations que ce soit pour les corps communs ou spécifiques. Des discussions sont en cours au niveau des directions.

A cette CAP :

- 146 titularisations du recrutement sans concours ont été validées
- 4 prolongations de 4 mois
- 5 prolongations de 8 mois
- 1 prolongation de 12 mois.

Une stagiaire n'a été ni titularisée ni prolongée.

Concernant les recours en évaluation : un dossier de 2012, a été présenté par la PJJ.
Il faut savoir que les recours de cette direction posent toujours de grandes difficultés. La communication s'avère très difficile avec le représentant de cette direction. Nous rencontrons beaucoup de problèmes pour obtenir des réponses claires à nos questions.

INFORMATION SUR LA MOBILITÉ DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Lors de la dernière CAP de mobilité de décembre 2013, un adjoint administratif a saisi de son propre gré directement sa demande de mutation sur le logiciel Harmonie, sans transmettre l'original de sa demande à sa hiérarchie. Le mouvement de cette collègue a été annulée. Nous attirons votre attention sur le fait qu'actuellement aucune demande de mutation faite sur Harmonie ne sera prise en compte.

RECOURS EVALUATIONS
Lors de cette CAP 27demandes de recours nous ont été présentées.

12 Rejets, 10 recours ont été partiellement acceptés, 3 recours ont été jugés irrecevable (délais non respectés) et 2 évaluations doivent être revues à la demande de la CAP, par les chefs de cour.

Les représentants de la CAP